



Présentation de la formation APER

Attestation de Première Education à la Route

Le dispositif de formation sur piste d'éducation routière concerne les élèves du cycle 3.

Complète l'enseignement des règles de sécurité routière dispensé tout au long des cycles de l'école primaire.

Vise l'acquisition par les enfants des comportements « qui permettent de se protéger des dangers de la circulation et de prendre en compte les autres usagers de la route », qu'ils soient piéton, cycliste ou passager.

Contribue à l'apprentissage des compétences opérationnelles définies dans le document pédagogique joint à la circulaire n° 2002-229 du 25/10/2002 parue au B.O. n°40 du 31/10/2002 (La sécurité routière à l'école primaire).

- L'établissement du calendrier d'interventions dans les écoles est élaboré pour chaque année scolaire à partir du mois d'août. Un courriel est adressé aux écoles pour le choix des dates début septembre ;
- La prise de rendez-vous se fait par téléphone, courrier ou courriel (sous réserve de disponibilité d'une des dates demandées).
- Une convention est établie entre l'école et Sud-Gironde Mobilités pour régler les modalités d'intervention. Une fiche « outil d'évaluation » est adressée à l'enseignant pour chaque élève (fournir la liste des élèves).
- L'enseignant **doit** préparer en classe l'intervention par une initiation à la signalétique routière, il doit également faire exécuter les exercices du document d'évaluation dans la partie « avant passage sur piste ». L'intérêt de la journée étant l'exercice pratique, la piste étant extérieure, en cas d'intempéries, la séance sera reportée.
- Les élèves sont accueillis. Les formateurs rappellent l'organisation de la demi-journée puis la formation débute.
- Une fiche d'évaluation est remise à l'enseignant et doit être renvoyée après avoir fait faire l'évaluation aux élèves dans la partie « après passage sur piste » quelques jours ou semaines après la formation.

Cette formation sur piste ne permet pas à elle seule la validation de l'Attestation de Première Education à la Route (A.P.E.R.)